

Résumé

Programme de maîtrise en pratiques de la réadaptation

Mai 2020

Description sommaire du programme

La maîtrise en pratiques de la réadaptation est un programme rattaché à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS), au Campus Longueuil. Elle vise à répondre aux besoins de perfectionnement de professionnels en exercice désirant s'engager dans une démarche de réflexion structurée et critique de leur propre pratique professionnelle et développer des compétences avancées et/ou spécifiques en réadaptation dans un cadre interdisciplinaire. Elle est de type cours incluant un cours essai-synthèse de 9 crédits et est offerte au Campus Longueuil selon un régime à temps partiel. Une partie des cours sont offerts en classe, pendant les fins de semaine, alors qu'une autre partie des cours sont offerts entièrement à distance ou dans un format hybride.

Ce programme s'adresse à des professionnels en exercice dans le domaine de la réadaptation, quel que soit leur champ disciplinaire. Il peut s'agir d'ergothérapeutes, de physiothérapeutes, mais également d'infirmières, de kinésiologues, de travailleurs sociaux, de psychoéducateurs, d'orthophonistes et de nutritionnistes. Les professionnels rejoints par ces programmes exercent dans différents champs de la réadaptation, notamment en déficience physique, en déficience intellectuelle et en santé mentale et ils ont, selon le cas, une clientèle composée d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées. En somme, la maîtrise en pratiques de la réadaptation s'adresse à des étudiants dont le profil varie en regard de la discipline professionnelle et du champ d'expertise, mais qui ont en commun d'être actifs sur le marché du travail et d'exercer dans une perspective de réadaptation.

Les objectifs de la formation visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de faire une réflexion sur la pratique professionnelle à partir des données probantes;
- de développer des compétences avancées et/ou spécifiques en réadaptation dans un cadre d'interdisciplinarité;
- d'aller plus loin dans sa réflexion de sa pratique professionnelle et dans l'acquisition et le transfert de connaissances, d'habiletés et de savoir-faire.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de maîtrise en pratiques de la réadaptation respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est en très grande partie conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. La présence d'un ou d'une étudiante supplémentaire aurait permis de satisfaire complètement aux conditions de la politique. Les personnes suivantes constituaient le comité :

Noms	Titre et rôle dans le CEP
René Bélanger	Chargé de cours, École de réadaptation, FMSS
Isabelle Croteau	Étudiante à la maîtrise en pratiques de la réadaptation, École de réadaptation, FMSS
Marie-José Durand	Professeure, École de réadaptation, FMSS
Josée Labelle	Coordonnatrice académique des programmes de 2 ^e cycle en pratiques de la réadaptation
Isabelle Moreau	Conseillère pédagogique en évaluation de programmes du SEPP/CPSS
Marianne Saint-Jacques	Professeure, Département des sciences de la santé communautaire, FMSS
Chantal Sylvain	Professeure et directrice de la maîtrise et des programmes de 2 ^e cycle en pratiques de la réadaptation, École de réadaptation, FMSS

Contexte

La maîtrise en pratiques de la réadaptation a été mise sur pied en 2005. Ce programme est venu compléter une offre de formation de deuxième cycle en place depuis l'automne 2000, soit un diplôme de 30 crédits et trois microprogrammes, chacun de 12 crédits. Il s'agit du microprogramme en évaluation (démarche évaluation, outils de mesure, évaluation de programme), en agir professionnel (dynamique relationnelle, coopération interprofessionnelle, communication, enjeux éthiques) et en compétences spécifiques (au choix : réadaptation au travail, fondements de l'ergonomie, douleur, communauté, santé mentale, personnes âgées, négociation). Il s'agit de programmes dits « gigognes » au sens où les cours des microprogrammes sont en grande partie inclus dans le diplôme et les cours du diplôme se retrouvent en grande majorité dans la maîtrise. Ainsi, dès que la maîtrise a vu le jour en 2005, plusieurs des étudiants qui s'y sont inscrits étaient déjà inscrits ou diplômés de l'un ou l'autre de ces programmes.

La façon dont la maîtrise en pratiques de la réadaptation s'articule avec les trois microprogrammes et le diplôme est la suivante. Tous ces programmes débutent à l'automne par un cours obligatoire de quatre crédits après lequel les étudiants amorcent leur cheminement. Pour ceux inscrits à la maîtrise, un cheminement possible est de s'inscrire à l'un ou l'autre des

cours offerts selon leurs préférences et la disponibilité des cours, tout en respectant les exigences attenantes à ces programmes (certains cours préalables à compléter). L'autre cheminement possible consiste à procéder par microprogrammes, c'est-à-dire à suivre tous les cours d'un microprogramme avant de passer au suivant, ou même en suivant les cours de deux microprogrammes à la fois. Comme il n'y a pas d'ordre chronologique entre les microprogrammes, beaucoup de flexibilité est ainsi offerte aux étudiants. Cette façon de procéder offre le grand avantage de permettre à l'étudiant qui désire interrompre son parcours vers la maîtrise d'obtenir une attestation pour le diplôme ou le microprogramme complété. À l'inverse, des étudiants ayant complété les cours d'un microprogramme ou du diplôme peuvent être admis à la maîtrise avec plusieurs crédits de cours reconnus. De plus, des passerelles ont été créées entre d'autres programmes de l'Université de Sherbrooke et la maîtrise en pratiques de la réadaptation. Il y a eu d'abord les deux microprogrammes de 2e cycle en gestion de la douleur de la FMSS, puis plus récemment le diplôme d'intervention en gérontologie de la FLSH. Ces passerelles consistent à reconnaître aux diplômés de ces programmes des crédits à la maîtrise. Conséquemment, ces étudiants sont exemptés de certains cours dans leur parcours à la maîtrise en pratiques de la réadaptation.

La visite des experts (mars 2019)

La phase d'évaluation externe a eu lieu en mars 2019, alors que les résultats et le processus d'autoévaluation ont été soumis au regard de deux pairs provenant respectivement d'une autre université, soit Mme Manon Truchon, de l'Université de Laval et d'un milieu professionnel, M. Pierre-Paul Milette, du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

La visite des experts externes a eu lieu les 20 et 21 mars 2019. Le CEP a pris connaissance des rapports produits par les experts et, à la lumière des conclusions de l'autoévaluation et de la visite d'expertise, a formulé des recommandations opérationnalisées en plan d'action pour leur mise en œuvre.

Le rapport final d'évaluation (juin 2018)

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CÉP formule les cinq recommandations suivantes :

Thématique 1 : Recrutement et persévérance des étudiants dans le programme

- Augmenter le nombre de nouveaux étudiants dans le programme
- Maintenir la persévérance des étudiants actifs, principalement en début de parcours (15 premiers crédits)

Thématique 2 : Formulation des compétences du programme

- Rendre plus évocatrice la formulation des compétences du programme

Thématique 3 : Allocation des ressources au programme

- Accroître les ressources dédiées au programme

Thématique 4 : Amélioration continue du programme

- Élaborer et mettre en place un système pour l'amélioration continue du programme

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de médecine et des sciences de la santé lors de sa séance du 27 novembre 2019.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en février 2020. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en pratiques de la réadaptation ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 22 avril 2020.

Lors de sa réunion du 13 mai 2020, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en pratiques de la réadaptation.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes